

---

**De:** Stéphanie Élias  
**Envoyé:** 14 décembre 2006 14:45  
**À:** Boutin, Anne-Lyne (BAPE)  
**Objet:** Réponses du conseil de la MRC de Minganie - document DT5

Bonjour Madame Boutin,

Vous trouverez en pièce jointe les réponses des élus de la MRC de Minganie, aux questions posées par M. Béland, lors de la présentation des mémoires en novembre dernier.

Je vous transmettrai la résolution du conseil ainsi que l'addenda au mémoire de la MRC prochainement.

Salutations et bonne fin de journée !

**Stéphanie Élias**  
Coordonnatrice à l'aménagement

**Questions adressées aux élus de la MRC de Minganie**

**Questions du BAPE**

***No 1 : En quoi la position présentée par la MRC diffère-t-elle de celle du Conseil régional des élus ?***

Le Conseil régional des élus représente l'ensemble des MRC de la Côte-Nord. La position de la CRÉ reflète donc une vision commune qui va dans le sens d'un développement et d'une exploitation des ressources disponibles au sens large. Pour ce faire, il est essentiel de connaître le réel potentiel d'exploitation de la Côte-Nord, d'où les pressions faites auprès du MRNF pour obtenir des informations plus soutenues et plus détaillées sur les ressources et potentiels disponibles.

Pour sa part, la MRC de Minganie vise également le développement de ses ressources et de ses potentiels, dont celui relié au récréotourisme. C'est pourquoi, un statut de réserve de biodiversité n'est pas conforme à l'ensemble des objectifs de la MRC de Minganie mais, par contre, la création d'un parc avec accès routier, aménagement de sentiers, haltes, camping, etc. concorde avec l'ensemble des objectifs de la MRC. Le conseil de la MRC de Minganie voit, dans la création d'un parc, le développement d'une partie de son territoire et l'exploitation d'un potentiel par la mise en valeur de ce lieu.

Toutefois, si un projet majeur d'exploitation des ressources impliquerait le développement de ce secteur, la MRC souhaite pouvoir l'évaluer et favoriser celui-ci.

***No 2 : Expliquer en quoi l'accessibilité au territoire est importante pour la MRC ?***

Le territoire de la MRC de Minganie est de l'ordre de 128 492 km<sup>2</sup> (500km x 300km), ce qui en fait la plus grande en terme de superficie au Québec. Seule, la Route 138 traverse d'est en ouest la portion municipalisé le long du littoral et ce depuis 1996 seulement.

La situation de la Minganie : Territoire immense et peu (difficilement) accessible (peu de chemins de pénétration permettant l'accès et le développement du territoire), donc les ressources naturelles sont sous-développés.

Les infrastructures de transport sont la structure même de l'expansion d'une région, notamment en matière de développement économique. Système d'échange par excellence, la mise en place de réseaux de communication est non seulement essentiel à la prolifération et à l'épanouissement d'une communauté, mais est garant d'une efficacité optimale au niveau de l'économie de la région. Les chemins secondaires ou de pénétration vers le nord, donnent accès aux ressources.

Le transport terrestre de la Minganie représente un réel besoin en terme de développement (diversification de l'économie), de décloisonnement du territoire et d'accessibilité aux ressources.

**No 3 : La MRC indique sa préférence pour un parc de conservation dans le secteur de la rivière Magpie plutôt qu'à l'Est de la Municipalité de Natashquan. Quelle est la position des gens qui habitent le secteur de Natashquan à cet effet ?**

Le projet de parc projeté par le MDDEP (Natashquan-Agouagan-Kenamu) à l'est du bassin versant de la rivière Grande Natashquan, se localise à plus de 100km au nord-est de la Municipalité de Natashquan. La Route 138 ne traverse pas pour l'instant la rivière Grande Natashquan, ce qui constitue un obstacle majeur au niveau de l'accessibilité éventuelle à ce secteur. De plus, l'accessibilité par voie routière à ce projet de parc, ne figure pas parmi les intentions du MDDEP. En ce sens, la MRC de Minganie de même que la Municipalité de Natashquan n'entrevoient pas de retombées appréciables dans le milieu, avec la délimitation actuelle du parc Natashquan-Agouagan-Kenamu projeté, puisque le bassin versant de la rivière Grande Natashquan, tel que précisé par Monsieur Patrick Beauchesne, lors de la première soirée de consultation tenue à Rivière-Saint-Jean, est encore sous un statut provisoire pour la création d'une réserve de biodiversité projetée.

**No 4 : Veuillez préciser la notion de «parc naturel». Quel serait le statut de cette aire projetée ? Qui financerait sa mise en place ?**

La MRC de Minganie ne s'est pas arrêtée sur le type de parc qui pourrait être créé dans le secteur de Magpie. Toutefois, si l'agence de Parcs Canada a pris la peine d'étudier en détails ledit secteur, c'est certainement parce que celui-ci présente des attraits et potentiels exceptionnels qui méritent d'être mis en valeur. Le bassin versant de la rivière Magpie, selon cette étude, présente un grand intérêt au niveau de la représentativité des écosystèmes de la région naturelle des Hautes-terres Boréales laurentiennes (Laurentides boréales au MDDEP).

La création de ce parc, ainsi que la mise en place des équipements et infrastructures de services et de mise en valeur serait de la responsabilité du gouvernement du Québec de même que sa source de financement.

**No 5 : Il est fait mention, dans le mémoire de la MRC, d'un projet d'inventaire afin de dresser un portrait de l'utilisation des rivières de la Minganie. Détaillez en quoi consiste ce projet et les étapes franchies à ce jour ?**

Cette étude consiste à développer une expertise et faire la promotion des rivières en Minganie. Elle vise à établir une proposition d'affectation du territoire sur cette précieuse ressource que sont les nombreuses rivières de notre région.

- Cette étude de mise en valeur est importante au niveau du positionnement de la MRC, sur les futurs aménagements et développements des rivières ;
- Elle proposera des affectations ;
- Elle fera ressortir les potentiels et les contraintes des différentes rivières ;
- Elle résultera d'une concertation du milieu ;
- Elle permettra de connaître davantage les secteurs non urbanisés .

Une demande d'aide financière a été faite auprès de DEC (Développement économique Canada), afin d'obtenir une aide de l'ordre de 90 %, nécessaire pour la réalisation de cette étude évaluée à près de 100 000\$ (contribution possible de la MRC de Minganie 10 000\$).